

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **2 avril 2014** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Roberto Léveillé	représentant de Drummondville
Michel Noël	mair de Durham-Sud
Jean Parenteau	mair de L'Avenir
Claude Bahl	mair de Lefebvre
Michel Bourgeois	mair de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	mair de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	mair de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	mair de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	mair de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairresse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	mair de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairresse de Saint-Félix-de-Kingsey
Sylvain Gagnon	représentant de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	mair de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairresse de Saint-Lucien
Robert Boucher	mair de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	mair de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairresse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet suppléant.

EST ABSENT MONSIEUR :

Alexandre Cusson préfet de la MRC de Drummond

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Lucien Lampron, directeur général adjoint et aménagiste

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10626/04/14

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la suppression suivante :

- 7. g Pacte rural 2007-2014 / approbation de projets (reporté à la prochaine séance)

et l'ajout suivant :

- 10 d.5.5 Réduction des délais

ADOPTÉ

3. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2013 MRC10626A/04/14

Le rapport de vérification pour l'année 2013, préparé par la firme FBL, est déposé et chacun des membres du conseil en reçoit copie. Madame Diane Fortin, comptable agréée pour cette firme, fait une présentation des faits saillants de ce rapport, notamment en passant en revue les éléments suivants :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état des résultats et le détail de ceux-ci en regard de chacune des différentes parties des prévisions budgétaires de la MRC
- Le rapport à l'égard des immobilisations
- Le bilan
- Les surplus financiers générés

ATTENDU QUE la représentante de la firme FBL a déposé et présenté, ce 2 avril 2014, le rapport financier de la MRC de Drummond au 31 décembre 2013 et répondu aux questions des membres;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau
Et résolu

De recevoir le rapport financier de 2013 et d'en accepter le contenu tel que déposé par la firme FBL et tel que l'exige le Code municipal du Québec (article 176.1).

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2014 MRC10627/04/14

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 5 mars 2014.

ADOPTÉ

5. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 25 FEVRIER 2014

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 25 février 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

6. MRC DRUMMOND, JOUR APRES JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 1^{er} avril 2014, est déposée pour information.

7. FINANCES

A) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE SUR LES DEPENSES

Conformément au règlement MRC-65, la directrice générale dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mars 2014. Il n'y a pas de question.

MARS 2014

- Factures incompressibles acquittées	414 075,35 \$
- Factures approuvées	27 762,24 \$
- Rémunérations	6 735,32 \$
- Allocations de dépenses	3 367,66 \$
- Remboursement des dépenses	80,00 \$

B) MRC D'ACTON / FACTURATION

Branche #4 du cours d'eau Rivière Scibouette mrc10628/04/14

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a déposé au bureau de la MRC sa facture partielle relative à des travaux effectués dans la branche # 4 du cours d'eau Rivière Scibouette et que la somme due sera refacturée à la municipalité concernée;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # BD2013-18 du bureau des délégués des MRC d'Acton et de Drummond du 3 juillet 2013 et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE les membres du comité d'administration et de planification ont été saisis de la demande et proposent l'adoption d'une résolution dans ce sens;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 14 316,94 \$ à la MRC d'Acton pour des travaux réalisés dans la branche # 4 du cours d'eau Rivière Scibouette.

ADOPTÉ

C) RESEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.

Route verte / versement de la subvention mrc10629/04/14

ATTENDU la résolution # mrc10550/12/13 par laquelle la MRC demandait au ministère des Transports du Québec le versement du paiement final de la somme due, en 2013, dans la cadre du *Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte*;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'un chèque au montant de 25 887 \$ représentant le versement final de ladite subvention de 2013;

ATTENDU QUE les membres du comité d'administration et de planification ont été saisis de la demande et proposent l'adoption d'une résolution dans ce sens;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil remette à Réseaux Plein Air Drummond la somme complète de 25 887 \$ puisqu'elle représente des frais d'entretien et de ce fait, lui revient de plein droit.

ADOPTÉ

D) MANDAT A LA FIRME D'AVOCATS MONTY COULOMBE SENC

Étude et analyse de certains règlements de la MRC mrc10630/04/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond désire retenir les services d'experts afin de procéder à une mise à jour des règlements internes de la MRC;

ATTENDU QU'une demande d'estimations budgétaires a été soumise à la firme d'Avocats Monty Coulombe SENC et qu'une *Estimation de coûts liés à certains services professionnels* a été transmise le 11 mars à cet effet à la MRC, laquelle comprend les trois volets suivants :

Volet I – Pour une étude et une analyse des règlements de la MRC concernant le CAP; 1 935 \$

Volet II – Pour une étude et une analyse du Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire; 1 075 \$

Volet III – Pour une étude et une analyse du Règlement de rémunération des membres du conseil de la MRC; 645 \$

ATTENDU QUE le CAP a procédé à l'évaluation de l'offre de services et en fait la recommandation;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil octroie le contrat de services professionnels à la firme Monty Coulombe SENC, conformément à l'offre de services transmise le 11 mars 2014 pour les trois volets, lesquels s'élèvent à un montant de 3 655 \$ plus les taxes, et que les sommes soient prises à même le budget Administration générale, tel que prévu aux prévisions budgétaires 2014 de la MRC.

ADOPTÉ

E) FONDS CULTUREL 2014

Approbation de projets mrc10631/04/14

ATTENDU QU'en mars 2004 la MRC de Drummond se dotait d'une politique culturelle pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en octobre 2013 la MRC de Drummond adoptait son quatrième plan d'action triennal qui lui permettrait d'atteindre ses objectifs en matière de développement culturel;

ATTENDU QUE via l'action numéro 17 du susdit plan d'action, qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 30 000 \$ pour 2014, il est possible d'accorder une aide maximale de 1 500 \$ par projet présenté s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

ATTENDU QU'un résiduel de 3 645 \$ relatif à des sommes non octroyées au fonds culturel 2012 et 2013 est ajouté à l'enveloppe de 30 000 \$ pour une somme totale de 33 645 \$;

ATTENDU QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC de Drummond a reçu et examiné plusieurs projets;

ATTENDU QUE vingt-cinq (25) des susdits projets répondent aux critères fixés par le programme et que le comité culturel recommande de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Roberto Léveillé

Et résolu

Que le conseil reçoive favorablement la recommandation du comité Culturel de la MRC pour 2014 et autorise, dans le cadre du programme de Fonds culturel élaboré par la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées pour les vingt-cinq (25) projets identifiés, pour un total de 33 645 \$ et la signature par la directrice générale, des conventions inhérentes à chacun des dossiers.

Subventions dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
1. Orchestre symphonique de Drummondville	« L'histoire d'un soldat »	1 500 \$
2. Les Voix du Choeur	« Des Générations II »	545 \$
3. Mélanie Poirier	« Exposition à New-York-15 artistes québécois »	1 200 \$
4. Geneviève Allaire	« Encadrement de 21 tableaux – expo solo 200 ^e »	1 000 \$
5. Chœur Bella Voce	« Concert Carmina Burana »	1 500 \$
6. Vincent Leclair	« Diffusion et mise en marché des Glaneuses au Mondial »	1 500 \$

7. Village québécois d'antan	« Créations de costumes hivernaux d'époque »	1 500 \$
8. Alliance des chorales du Québec	« Chorissimo anniversaire 2015 »	1 500 \$
9. Musée populaire de la photographie	« Drummondville inédit »	1 050 \$
10. Galerie d'art Desjardins	« Exposition du MBNAQ; Autour du Nipog, 1918 »	1 500 \$
11. Corporation Le Sismographe	« Acquisition d'une console de mixage et d'un câble multipiste »	1 500 \$
12. Michel Chamberland	« Projet photographique 3x5/25=1 »	1 500 \$
13. Claudine Brouillard	« Création et publication d'un fanzine d'artiste : Lieux communs »	1000 \$
14. École secondaire Jean-Raimbault	« Super-gala du 50 ^e anniversaire de Jean-Raimbault »	1 500 \$
15. Diana Ramirez	« Nos artistes, patrimoine drummondvillois en cadeau pour le Québec »	1 500 \$
16. Jean-François Champagne-Bélanger	« Le corridor poétique de Jean-Raimbault »	500 \$
17. Mario Sévigny	« Mise en marché du livre La petite princesse »	1 500 \$
18. Ensemble folklorique Mackinaw	« 40 ans tout endimanchés »	1 500 \$
19. Les Amis de l'orgue de Drummond	« Concert hors série Spécial Mozart »	1 500 \$
20. Coopérative de solidarité artistique de la MRC de Drummond	« Exposition aérienne »	1 450 \$
21. Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec	« Jeudis en chansons 2014 »	1 500 \$
22. Mouvements ESSARTS	« Concours photos ESSARTS »	1 500 \$
23. Michelle Campagne	« Ma chanson préférée »	1 500 \$
24. Maison Marie-Rivier	« 20 ans ça se fête »	1 500 \$
25. Jérémie Deschamps-Bussièrès	« Le son du vent »	1 400 \$

ADOPTÉ

F) FONDS COMMUNAUTAIRE DEDIE A LA SECURITE PUBLIQUE 2014

F.1) Approbation de projets mrc10632/04/14

ATTENDU QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'UN comité de travail du comité de sécurité publique, soit les membres du comité du Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, ont procédé à l'analyse, le 21 mars dernier, des six projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de fonds :

- Maison Marie-Rivier, activités de sensibilisation, pour une demande de 1 000 \$
- Comité locataires HLM, production d'un journal, pour une demande de 1 000 \$
- Judo Drummond, achat de matériel, pour une demande de 2 400 \$
- École l'Orée des Bois, achat de matériel, pour une demande de 1 811 \$
- Loisirs St-Joseph, achat de matériel, pour une demande de 1 500 \$
- Loisirs Saint-Edmond, achat d'équipement, pour une demande de 1 000 \$

ATTENDU QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 18 744 \$ ce qui inclut les engagements passés et à venir et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 000 \$ par projet, selon les critères actuels;

ATTENDU QUE quatre des projets font l'objet d'une recommandation par le comité et que deux des projets ne présentaient pas suffisamment d'information pour permettre au comité responsable d'approuver ces demandes de financement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que le conseil de la MRC de Drummond accorde une subvention, pour un montant de 1 000 \$ par projet, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- Maison Marie-Rivier
- Comité locataires HLM
- Judo Drummond
- École l'Orée des Bois

ADOPTÉ

F.2) Montant des dons mrc10632a/04/14

ATTENDU QU'il y aurait lieu que le montant des dons soit augmenté;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil accepte de rehausser les dons à 1 500 \$ par projet pour la prochaine sélection de projets.

ADOPTÉ

G) RESSOURCERIE TRANSITION INC.

Deuxième versement mrc10633/04/14

ATTENDU QU'en décembre 2004 la MRC de Drummond se dotait d'un Plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en novembre 2013, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2014, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2014;

ATTENDU QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2014 pour Ressourcerie Transition afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QU'un calendrier de versements de l'aide financière a été fixé et que les versements pourront être faits en février, avril, juillet et octobre;

ATTENDU QUE Ressourcerie Transition doit transmettre auprès de la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

ATTENDU QUE ledit organisme a déposé auprès de la MRC de Drummond les rapports et que ceux-ci font état de résultats satisfaisants;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles ont été saisis du dossier et proposent l'adoption du rapport financier déposé le 2 avril 2014 ainsi que le versement prévu pour le mois d'avril;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil procède au deuxième de quatre versements à Ressourcerie Transition, soit 17 500 \$ à même le budget Administration générale des prévisions budgétaires 2014 de la MRC de Drummond (règlement # MRC- 745).

ADOPTÉ

8. ADMINISTRATION

A) COORDONNATEUR REGIONAL EN INCENDIE

Modification des conditions d'embauche mrc10634/04/14

ATTENDU QUE les MRC ont l'obligation, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, d'établir un schéma de couverture de risques en incendie et que, une fois en vigueur, le schéma lie l'autorité régionale et les autorités locales visées;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé à l'embauche de Monsieur Joël Perron comme coordonnateur régional en incendie, le 11 septembre 2013, à raison de 14 heures par semaine sur une base annuelle, pour voir à la mise en œuvre du plan de la MRC, tel que défini au schéma de couverture de risques de la MRC, en vigueur depuis le 20 mai 2012;

ATTENDU QU'à ce stade, un poste à temps partiel ne permet pas au coordonnateur de répondre adéquatement à la demande de la MRC, qui vise la préparation du rapport annuel à transmettre au ministère de la Sécurité publique (article 35 de la Loi), la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie sur une période de cinq ans et la transmission au MSP d'un rapport final faisant état de la mise en œuvre du schéma, au plus tard le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE Monsieur Perron a déposé une lettre de démission à la MRC de Drummond, le 11 mars dernier;

ATTENDU QUE le dossier a été analysé par les membres du comité administratif et de planification et qu'ils font la recommandation au conseil, sur la base du dépôt d'un échéancier des travaux à effectuer en 2014, de modifier la charge de travail d'un coordonnateur régional en incendie pour une charge à temps plein et de proposer ce poste à Monsieur Perron, s'il est toujours intéressé;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Sylvain Gagnon

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil modifie la charge de travail du coordonnateur régional en incendie pour une charge à temps plein (32,5 heures) pour 2014, et que les conditions seront établies en fonction de l'expérience du candidat retenu, aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariale applicables aux autres employés de la MRC de Drummond;

Que le poste soit tout d'abord proposé à Monsieur Joël Perron, au même salaire horaire qu'entendu en 2013 et aux mêmes conditions que celles apparaissant à la politique concernant les conditions de travail et salariale applicables aux autres employés de la MRC de Drummond.

Que les sommes nécessaires soient prises à même le surplus 2013 de l'Administration générale de la MRC.

ADOPTÉ

9. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 24 mars 2014 est déposé. Il n'y a pas de question.

B) RAPPORT DU COMITE D'EVALUATION

Prenant la parole, Mme Carole Côté dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 20 mars dernier du comité d'évaluation. Il n'y a aucune question.

20h15 – M. Claude Lapolice, représentant de Saint-Guillaume quitte la séance.

10. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITE D'AMENAGEMENT

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors des réunions du 18 et du 25 mars dernier du comité d'aménagement (CAM).

- Demande de modification du schéma pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil village (un projet de résolution suit)
- Révision du schéma d'aménagement (L'étude du contenu du second projet se poursuit. Deux rencontres sont prévues en avril pour étudier les chapitres concernant les milieux naturels et anthropiques, les réseaux majeurs et équipement et le document complémentaire. Étant donné l'état d'avancement de l'étude du document, le comité est d'avis que le dépôt au conseil du second projet, doit être repoussé au mois de mai.)

A.1) Demande de modification au schéma d'aménagement

Notre-Dame-du-Bon-Conseil village mrc10635/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a soumis une demande de modification au schéma d'aménagement visant à modifier la limite des zones à long terme contenue dans le périmètre urbain de la municipalité apparaissant au schéma;

ATTENDU QUE plus précisément, cette demande vise à réaliser un échange de terrains entre une zone de développement à long terme et une autre à court terme;

ATTENDU QUE la superficie visée est de 5 600 mètres carrés approximativement;

ATTENDU QUE ledit échange permettrait d'accommoder une entreprise industrielle qui désire agrandir ses installations sur une partie du lot 4 647 244 qui est actuellement dans une zone de développement à long terme;

ATTENDU QUE la zone de développement à court terme serait amputée de la même superficie au bout de la rue des Érables;

ATTENDU QUE les terrains au bout de la rue de Érables qui seraient mis à long terme, comportent des contraintes au développement entraînant des coûts de viabilisation importants;

ATTENDU l'avis favorable du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil procède à la modification du schéma d'aménagement pour permettre l'échange de la superficie visée entre les zones de développement à court et celles à long terme de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 27 mars dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ
- Avis préliminaire pour le 4335, route Caya

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4473, Drummondville (modifier différentes dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 405-2014, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse (permettre des activités temporaires en zone agricole)
- Règlement no 392/2014, Sainte-Brigitte-des-Saults (ajouter des exigences lors d'une demande de permis d'installation septique plus particulièrement sur la rue Dionne)
- Règlement no 12-619, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du plan d'urbanisme)
- Règlement no 12-620, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 12-621, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de lotissement)
- Règlement no 12-622, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de construction)
- Règlement no 12-623, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement administratif)

B.1) Avis préliminaire sur un projet en zone agricole - Drummondville mrc10636/04/14

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) requiert l'avis de la MRC concernant une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole soumise par la ville de Drummondville;

ATTENDU QUE ce projet concerne l'utilisation d'une superficie d'environ 1 168,1 mètres carrés, à même une partie du lot 4 983 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, pour permettre à une entreprise horticole d'agrandir son commerce;

ATTENDU QUE les vérifications effectuées permettent de conclure que le projet en question n'aura pas d'impact sur les activités agricoles puisque la superficie impliquée est faible et qu'elle se situe dans un îlot déstructuré résidentiel;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 27 mars 2014 sur le même objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

1. Que le conseil de la MRC de Drummond informe la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que :
2. La MRC appuie le projet d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 983 605, d'une superficie de 1 168,1 mètres carrés, dans la Ville de Drummondville.
3. Ladite demande est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire.
4. Ladite demande est **conforme** aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

**B.2) Demande d'avis préliminaire (4335 Route Caya, Drummondville)
mrc10637/04/14**

ATTENDU QUE la ville de Drummondville demande à la MRC un avis quant à la possibilité d'autoriser un restaurant ouvert à l'année, des spectacles, un festival country, une course à obstacles pour chevaux (Gymkhana) et un relais de motoneige à la cabane à sucre Chez Ti-Père;

ATTENDU QUE parmi la liste d'usages cités précédemment, seuls le festival country, la Gymkhana et le relais de motoneige seraient en opération sur une base temporaire ou saisonnière;

ATTENDU QUE le festival country se tiendrait durant 5 jours en période automnale, la Gymkhana aurait lieu durant un seul week-end au printemps et le relais de motoneige serait en opération 5 jours par semaine en période hivernale;

ATTENDU QUE les cinq usages en question ne nécessiteraient aucun agrandissement ou ajout d'infrastructure;

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la Ville de Drummondville de la conformité de la demande aux orientations de la MRC et de celles du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

**C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN
D'URBANISME**

C.1) Saint-Pie-de-Guire

Règlement no 12-619 mrc10638/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement de plan d'urbanisme no 12-619;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement de plan d'urbanisme;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement de plan d'urbanisme no 12-619 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 12-619 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

D) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME

D.1) Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

D.1.1) Règlement no 401-2013 mrc10639/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 401-2013 amendant le règlement de zonage no 163;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions relatives au zonage et concernant notamment les piscines et, d'ajouter certains éléments contenus dans le RCI;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 401-2013 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 401-2013 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

D.1.2) Règlement no 402-2013 mrc10640/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 402-2013 amendant le règlement de lotissement no 164;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter ou de modifier diverses dispositions relatives au lotissement pour notamment intégrer certaines normes du RCI et tenir compte de la réforme cadastrale;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 402-2013 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 402-2013 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

D.1.3) Règlement no 403-2013

mrc10641/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse a transmis pour approbation son règlement no 403-2013 amendant le règlement administratif no 166;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter ou de modifier diverses dispositions administratives pour intégrer certains éléments du RCI et certaines exigences concernant les piscines;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 403-2013 modifiant le règlement administratif de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 403-2013 à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

D.2) Saint-Lucien

Règlement no 2014-044

mrc10642/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien a transmis pour approbation son règlement no 2014-044 amendant les règlements de zonage no 03-90 et administratif no 08-90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre les maisons intergénérationnelles pour la classe d'usage H1 et y préciser des conditions d'implantation;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 2014-044 modifiant les règlements de zonage et administratif de la municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2014-044 à la municipalité de Saint-Lucien.

ADOPTÉ

D.3) Saint-Pie-de-Guire

D.3.1) Règlement no 12-620 mrc10643/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement de zonage no 12-620;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 12-620 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 12-620 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

D.3.2) Règlement no 12-621 mrc10644/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement de lotissement no 12-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement de lotissement;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 12-621 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 12-621 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

D.3.3) Règlement no 12-622 mrc10645/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement de construction no 12-622;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement de construction;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 12-622 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 12-622 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

D.3.4) Règlement no 12-623 mrc10646/04/14

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a transmis pour approbation son règlement administratif no 12-623;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de refondre les dispositions du règlement administratif;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 12-623 de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 12-623 à la municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

D.4) MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT
(DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL REGIONAL)

Résolution d'adoption du règlement # MRC-749 mrc10647/04/14

RÈGLEMENT # MRC-749

ATTENDU QUE l'aménagiste dépose pour adoption un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond afin :

De mettre à jour sa planification du développement industriel d'importance régionale;

D'exclure une superficie de cent (100) hectares de la zone de développement à long terme située aux abords de l'autoroute 55, dans le périmètre urbain du secteur Saint-Nicéphore de Drummondville, pour combler en partie les besoins en espaces industriels d'importance régionale pour les quinze (15) prochaines années.

ATTENDU QUE la MRC a adopté, par résolution, le projet de règlement portant sur le même objet le 27 novembre 2013;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique tenue le 27 janvier 2014, la Commission d'aménagement a recueilli certains commentaires concernant ladite modification;

ATTENDU QUE le comité d'aménagement (CAM) a pris connaissance des commentaires recueillis et recommande d'apporter des modifications au projet de règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond désire se prévaloir des dispositions de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 11 décembre 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Gagnon

Appuyé par Roberto Léveillé

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement #MRC-749 relatif au développement industriel régional; ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

D.5) PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT
(ZONE DEVELOPPEMENT LONG TERME - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)

D.5.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement mrc10648/04/14

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé du directeur général adjoint et aménagiste, M. Lucien Lampron quant à l'objet de ce projet visant à supprimer les zones à long terme dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

D.5.2) Avis de motion

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** et par **Monsieur Roberto Léveillé** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant la suppression des zones de développement à long terme de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham. Copie du projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

D.5.3) Assemblée publique obligatoire mrc10649/04/14

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil tienne une assemblée publique à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et de déléguer à la directrice générale le soin de fixer la date et l'heure de ladite assemblée.

ADOPTÉ

D.5.4) Formation de la Commission d'aménagement mrc10650/04/14

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil désigne le préfet de la MRC M. Alexandre Cusson, M. Jean-Pierre Vallée et M. Mario Van Doorn pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de consulter sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

D.5.5) Réduction des délais mrc10651/04/14

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil fixe à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

**D.6) PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE CONTROLE
INTERIMAIRE (RCI)
(ZONE P - DRUMMONDVILLE)**

Avis de motion

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville demande à la MRC de modifier les limites de la zone P appartenant à Hydro-Québec, située à proximité de la rue Bordeleau;

ATTENDU QUE la Fondation René-Verrier désire procéder à l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 837,2 mètres carrés située à l'arrière de sa propriété du 2200 du boulevard Allard et qui appartient à Hydro-Québec;

ATTENDU la recommandation des membres du comité d'aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

En conséquence,

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** sont par les présentes donnés par **Madame Suzanne Pinard Lebeau**, et par **Monsieur Daniel Lafond**, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) # MRC-134 concernant une modification des limites de la zone P appartenant à Hydro-Québec, dans la ville de Drummondville. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

11. GESTION DES COURS D'EAU

A) BUREAU DES DELEGUES MRC D'ACTON ET DRUMMOND

Projet d'entente cours d'eau J.A Duff (Gc-220) mrc10652/04/14

ATTENDU QUE le cours d'eau J.A. Duff est sous la compétence commune des MRC d'Acton et de Drummond;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond, dans le cadre d'une intervention à réaliser dans la branche # 5 du cours d'eau J.A. Duff, propose à la MRC d'Acton la signature d'une entente inter-MRC aux fins, sans l'intervention du Bureau des délégués, de donner suite à cette demande d'intervention;

ATTENDU QUE les relevés effectués dans la partie du cours d'eau en cause justifient les travaux d'entretien;

ATTENDU QUE l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté est de la compétence commune de celles-ci. Cette compétence commune s'exerce, au choix des municipalités régionales de comté concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un bureau des délégués;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont été saisis de la demande et proposent l'adoption d'une résolution dans ce sens;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil

Soumette à la MRC d'Acton un projet d'entente pour la réalisation de travaux d'entretien dans la branche # 5 du cours d'eau J.A. Duff.

Autorise le préfet et la directrice générale de la MRC de Drummond à signer ladite entente, dûment négociée.

ADOPTÉ

12. MATIERES RESIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion aujourd'hui en après-midi, du comité de Gestion des matières résiduelles. Les membres ont convenu d'amorcer la révision du PGMR par l'adoption d'une résolution lors de la séance de juin du conseil. Il n'y a aucune question.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITE DE SECURITE PUBLIQUE

M. Roberto Léveillé, conseiller à la ville de Drummondville, dépose un compte rendu et informe le conseil des points discutés par le comité à leur rencontre du 26 mars dernier. Il n'y a aucune question.

14. RAPPORTS DE COMITES AUTRES ET REPRESENTATIONS

A) RAPPORT DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE DRUMMOND

Mme Suzanne Pinard Lebeau dépose et présente le rapport de la réunion du conseil d'administration de la Société d'histoire de Drummond tenue le 20 mars 2014. Il n'y a aucune question.

B) AUTRES

Mme Marie-Andrée Auger dépose et présente les rapports de réunion auxquelles elle a assisté soit le CDS (Carrefour de développement social de la MRC de Drummond), le Comité FQM (Fédération québécoise des municipalités) et le CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec). Il n'y a aucune question.

M. Michel Bourgeois dépose et présente le rapport du conseil d'administration de Réseaux Plein Air Drummond tenue le 26 mars 2014.

15. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PACTE RURAL 2014-2019

Autorisation de signature **mrc10653/04/14**

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et que le ministre délégué aux Régions s'est vu confier la responsabilité de l'application de la Politique;

ATTENDU QUE la Politique a pour pivot le Pacte rural conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu;

ATTENDU QUE la Politique prévoit aussi le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi des MRC ou organismes équivalents ou de leur centre local de développement;

ATTENDU QUE la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées;

ATTENDU QUE le ministre a identifié la MRC de Drummond comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil autorise le préfet de la MRC de Drummond à signer le protocole du Pacte rural 2014-2019 établi entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre délégué aux Régions et la MRC.

De transmettre un des deux exemplaires signés à la direction régionale du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU COMITE CULTUREL

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 24 mars du comité culturel de la MRC. Il n'y a aucune question.

16. CORRESPONDANCE

A) INFORMATION GENERALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de mars et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

17. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

18. PERIODE DE QUESTIONS

Mme Carole Côté pose des questions de précision sur le Fonds de la ruralité, auxquelles le préfet répond.

M. Jean-Guy Hébert fait un tour de table pour connaître le nombre de membres intéressés à participer au Tournoi de golf 2014 de la MRC.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC10654/04/14

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 08.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2014

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES	37
2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR mrc10626/04/14	37
3. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2013 mrc10626a/04/14.....	38
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2014 mrc10627/04/14.....	38
5. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU CAP DU 25 FEVRIER 2014	38
6. MRC DRUMMOND, JOUR APRES JOUR...	38
7. FINANCES	
A) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE SUR LES DEPENSES	38
B) MRC D'ACTON / FACTURATION <i>Branche #4 du cours d'eau Rivière Scibouette</i> mrc10628/04/14	39
C) RESEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC. <i>Route verte / versement de la subvention</i> mrc10629/04/14.....	39
D) MANDAT A LA FIRME D'AVOCATS MONTY COULOMBE SENC <i>Étude et analyse de certains règlements de la MRC</i> mrc10630/04/14.....	39
E) FONDS CULTUREL 2014 <i>Approbation de projets</i> mrc10631/04/14.....	40
F) FONDS COMMUNAUTAIRE DEDIE A LA SECURITE PUBLIQUE 2014 F.1) <i>Approbation de projets</i> mrc10632/04/14.....	41
F.2) <i>Montant des dons</i> mrc10632a/04/14	42
G) RESSOURCERIE TRANSITION INC. <i>Deuxième versement</i> mrc10633/04/14	42
8. ADMINISTRATION	
A) COORDONNATEUR REGIONAL EN INCENDIE <i>Modification des conditions d'embauche</i> mrc10634/04/14.....	43
9. ÉVALUATION	
A) RAPPORT SUR LA TENUE A JOUR DES ROLES	44
B) RAPPORT DU COMITE D'EVALUATION	44
10. AMÉNAGEMENT	
A) RAPPORT DU COMITE D'AMENAGEMENT A.1) <i>Demande de modification au schéma d'aménagement</i> <i>Notre-Dame-du-Bon-Conseil village</i> mrc10635/04/14.....	44
B) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF AGRICOLE B.1) <i>Avis préliminaire sur un projet en zone agricole - Drummondville</i> mrc10636/04/14.....	45
B.2) <i>Demande d'avis préliminaire (4335 Route Caya, Drummondville)</i> mrc10637/04/14	46
C) APPROBATION DE MODIFICATIONS A UN REGLEMENT DE PLAN D'URBANISME C.1) <i>Saint-Pie-de-Guire</i> <i>Règlement no 12-619</i> mrc10638/04/14	46
D) APPROBATION DE MODIFICATIONS A DES REGLEMENTS D'URBANISME D.1) <i>Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse</i> D.1.1) <i>Règlement no 401-2013</i> mrc10639/04/14	47
D.1.2) <i>Règlement no 402-2013</i> mrc10640/04/14	47
D.1.3) <i>Règlement no 403-2013</i> mrc10641/04/14	48
D.2) <i>Saint-Lucien</i> <i>Règlement no 2014-044</i> mrc10642/04/14	48
D.3) <i>Saint-Pie-de-Guire</i> D.3.1) <i>Règlement no 12-620</i> mrc10643/04/14	49
D.3.2) <i>Règlement no 12-621</i> mrc10644/04/14	49
D.3.3) <i>Règlement no 12-622</i> mrc10645/04/14	49
D.3.4) <i>Règlement no 12-623</i> mrc10646/04/14	50
D.4) MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT (DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL REGIONAL) <i>Résolution d'adoption du règlement # MRC-749</i> mrc10647/04/14.....	50

D.5)	PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT (ZONE DEVELOPPEMENT LONG TERME - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)	51
D.5.1)	Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement mrc10648/04/14	51
D.5.2)	Avis de motion	51
D.5.3)	Assemblée publique obligatoire mrc10649/04/14	52
D.5.4)	Formation de la Commission d'aménagement mrc10650/04/14	52
D.5.5)	Réduction des délais mrc10651/04/14.....	52
D.6)	PROJET DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE (RCI) (ZONE P - DRUMMONDVILLE)..	52
	Avis de motion.....	52
11.	GESTION DES COURS D'EAU	
A)	BUREAU DES DELEGUES MRC D'ACTON ET DRUMMOND Projet d'entente cours d'eau J.A Duff (Gc-220) mrc10652/04/14.....	53
12.	MATIERES RESIDUELLES	
A)	RAPPORT DU COMITE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	53
13.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
A)	RAPPORT DU COMITE DE SECURITE PUBLIQUE	53
14.	RAPPORTS DE COMITES AUTRES ET REPRESENTATIONS	
A)	RAPPORT DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE DRUMMOND.....	54
B)	AUTRES.....	54
15.	DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	
A)	PACTE RURAL 2014-2019 Autorisation de signature mrc10653/04/14	54
B)	RAPPORT DU COMITE CULTUREL	54
16.	CORRESPONDANCE.....	54
A)	INFORMATION GENERALE	54
17.	DIVERS	55
18.	PERIODE DE QUESTIONS	55
19.	LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10654/04/14	55